



*ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES
ACADEMIQUES - SECTION DU RHÔNE ET DE LA
METROPOLE DE LYON*

**Annexe au règlement 2024-2025 du concours « Plaisir d'écrire »
(voir aussi le site www.amopa69.fr – actions pour la jeunesse)**

Nous vous invitons à lire attentivement ces consignes qui, **seules font référence**, et peuvent différer légèrement des consignes des documents nationaux.

Rappel de la mission de la Section du Rhône et de la Métropole de Lyon :

Diffusion et collecte des copies et travaux ;

Constitution du jury départemental, examen des textes soumis par le chef d'établissement et élaboration du palmarès départemental ;

Sélection de quelques travaux pour envoi au jury national ;

Organisation de la remise des prix au niveau départemental.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

➤ **Pour l'expression écrite :**

Toutes les classes doivent concourir sur le **thème imposé** pour participer au jury national. Exceptionnellement, notre section accepte des copies sur des thèmes choisis par les enseignants. Celles-ci ne peuvent pas participer au concours national.

- Classes de CM1 et de CM2 : « **vous écrivez à un ami ou une amie qui souhaite protéger l'environnement. Vous lui donnez des conseils pour lui suggérer des modifications dans sa vie de tous les jours** ».

- Classes de Collège (6^{ème} à 4^{ème}) : « **vous écrivez à votre professeur de français pour lui indiquer quelles thématiques vous souhaiteriez aborder dans les lectures proposées. Vous veillerez à justifier vos choix** ».

- Classes de lycées et post-baccalauréat : « **vous écrivez à un auteur ou une autrice pour lui indiquer ce que vous aimeriez trouver dans ses romans** ».

➤ **Pour le concours de la jeune poésie**, le sujet est libre mais le poème doit être **composé en classe** et présenté sur **une seule page**.

➤ **Pour le concours de la jeune nouvelle**, sujet libre, **texte dactylographié**, tous les registres sont acceptés (fantastique, réaliste, historique, épistolaire ...). La version « Word » doit être fournie par voie **télématique** à la responsable du concours. Concours ouvert à partir de la classe de 4^{ème}.

- Pour les classes de 4^{ème} et de 3^{ème}, nouvelle de **4 pages au maximum** ;

- Pour les classes de lycées et post-baccalauréat, nouvelle de **5 pages au maximum**.

Consignes concernant la transmission des copies

Chaque copie doit comporter en haut et à gauche le **nom et le prénom de l'élève en caractères d'imprimerie très lisibles en différenciant nettement le NOM et le Prénom**. Le professeur transmettra **trois copies au maximum par classe et une seule copie par élève**. Au cas où le professeur aurait plusieurs classes de même niveau, il transmettra au maximum **six copies par niveau de classe**.

Seuls les **originaux** des copies sont acceptés. Cependant, les élèves sont invités à garder une photocopie pour leur usage personnel ou un problème de transmission.

Nous proposons à chaque professeur un bordereau d'envoi comportant certaines précisions utiles au jury et nous leur serions reconnaissants de **bien vouloir l'utiliser**.

Date limite impérative d'envoi à la responsable (**et uniquement à elle**) du concours par l'intermédiaire du chef d'établissement :

11 février 2025

Annie MAMECIER-DEMOUNEM

16 chemin de Crécy

69370 SAINT DIDIER AU MONT d'OR

annie.mamecier.demounem@gmail.com

06 83 11 15 21